

DELIBERATION : 2025-04-15

OBJET : Tarifs des forfaits nordiques

L'an deux mil vingt-cinq et le quatorze octobre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
BIANCO Philippe

Angles :

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
BONIFASSI Eric

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

ONCINA Annabel

Vergons :

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. PELISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; Mme BOYRON Paola ayant donné pouvoir à M. BONIFASSI Eric ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. BICHON Bruno ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry ; M. JOUBERT Martial ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice

Absents excusés : M. BAC Aimé ; Mme FALASCHI Sandra, M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emilie ; M. VICENT Jean-Marc ; M. MARRANGES Philippe ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; M. BARBAROUX Christophe ; M. MERMET Alexandre ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : Mme COZZI Marion

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Tarifs des forfaits nordiques

Exposé

Pour l'accès aux domaines nordiques de la CCAPV (sites de Ratery et de la Colle Saint Michel), il convient chaque année de fixer les tarifs des redevances permettant l'accès aux installations et services collectifs dédiés à la pratique du ski de fond, des activités nordiques et aux loisirs de neige non motorisés, autres que le ski alpin. Le produit de ces redevances est perçu par la CCAPV pour le site de la Colle Saint Michel, tandis qu'il est abandonné au bénéfice du gestionnaire dans le cadre de la Délégation de Service Public de Ratery.

Par ailleurs dans le cadre de la convention qui lie la CCAPV et l'association Nordic Alpes Du Sud (NADS), 12% du montant total des redevances sont reversés à NADS, respectivement par la Communauté de Communes pour le site de La Colle Saint Michel, et par le gestionnaire de la délégation de service public pour le site de Ratery. Ces contributions permettent de bénéficier des démarches de promotion, de communication et de commercialisation de la pratique nordique à l'échelle des Alpes du Sud.

Pour les tarifs nationaux et Alpes du Sud qui ne sont pas du ressort de la CCAPV, une augmentation est projetée sur tous les forfaits nationaux, tandis que seuls les forfaits semaines connaissent une augmentation sur les Alpes du Sud.

NATIONAUX	Proposition tarifs 2025/2026	Référence tarifs 2024/2025
National Adulte (à partir de 16 ans soit 15 ans révolus). Après le 15/11/25	250 €	240 €
National Adulte Primeurs (à partir de 16 ans soit 15 ans révolus). Du 01/10 au 15/11/25	210 €	205 €
National Jeune (à partir de 5 ans à 15 ans révolus). Après le 15/11/25	92 €	90 €
National Jeune Primeurs (à partir de 5 ans à 15 ans révolus). Du 01/10 au 15/11/25	77 €	75 €
ALPES DU SUD : Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes		
Alpes du Sud Saison Adulte (à partir de 16 ans soit 15 ans révolus). Après le 15/11/25	200 €	200 €
Alpes du Sud Saison Adulte Primeur (à partir de 16 ans soit 15 ans révolus). Du 01/10 au 15/11/25	140 €	140 €
Alpes du Sud Semaine Adulte (à partir de 16 ans soit 15 ans révolus)	75 €	70 €
Alpes du Sud Semaine Jeune (à partir de 5 ans à 15 ans révolus)	48 €	45 €

En ce qui concerne les tarifs des forfaits locaux, les membres de la commission Activités de Pleine Nature, réunis le 10 septembre dernier, préconisent de ne pas les augmenter par rapport à l'an dernier, à savoir :

	Proposition tarifs 2025/2026
LA COLLE-SAINT-MICHEL / RATÉRY	
Haut Verdon Saison Adulte (à partir de 16 ans soit 15 ans révolus). Après le 15/11/25	110 €
Haut Verdon saison Primeur Adulte (à partir de 16 ans soit 15 ans révolus). Du 01/10 au 15/11/25	80 €
Haut Verdon saison Jeune (de 10 ans à 15 ans révolus). Après le 15/11/25	50 €
TARIFS JOURNÉES :	
Adulte (à partir de 16 ans)	10 €
Jeune (de 10 à 16 ans)	5 €
3 H (à partir de 16 ans)	7,50 €
Duo (2 adultes)	16 €
Trio (3 adultes)	21 €
Famille (2 adultes + 2 jeunes)	20 €
Raquettes	4 €
Maxi Pass ski tribu (groupe à partir 10 pers.)	6 €/pers
Maxi Pass raquettes tribu (groupe à partir 10 pers.)	3 €
Tarif réduit	5 €
Tarif évènement	15 €
Enfant de moins de 10 ans	Gratuit
Elèves (sur temps scolaires : primaires, collèges, lycées)	Gratuit
Seniors (à partir de 75 ans révolus)	Gratuit
Val d'Allos	
Parcours raquettes, piétons, fat bike	Gratuit

Il est proposé que l'accès au nouvel espace ludique créé à Ratery soit également soumis à la présentation d'un forfait, à l'exception de l'espace luge qui serait gratuit.

Il est soumis également de maintenir les exonérations déjà en vigueur à savoir une exonération de la redevance pour les accompagnants (2 au maximum) d'une personne handicapée, et de manière exceptionnelle et sous réserve d'un accord écrit de la CCAPV, les personnes qui participent à la promotion des sites nordiques du territoire et les participants aux journées de promotion du nordique organisées par la CCAPV. Enfin, il est proposé de maintenir, dans le cadre de conventions spécifiques signées avec l'Association Nordic Alpes du Sud, les tarifs préférentiels pour les jeunes licenciés des clubs de ski nordique affiliés au Comité Ski Alpes Provence, soit un forfait saison de 15 € / jeune de 10 à 19 ans (nés entre 2007 et 2016) sur présentation d'une licence.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré le conseil communautaire décide :

- **D'ADOPTER** à compter de la saison 2025/2026 les tarifs et gratuités ci-avant exposés des redevances d'accès aux sites nordiques de Ratery et de la Colle-Saint-Michel,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 14 octobre 2025

Le Président,



Le secrétaire de séance,
Marion COZZI

Maurice LAUGIER